



ARRÊTÉ N° 84/2025

Circulation interdite Sauf Riverains RD68 Les Brets Sens Montant Vers Les Prés Beaux Du 18 au 20 Juin 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Eurovia en date du 04 juin 2025 d'interdire la circulation sur la route départementale n°68 les Brets sens montant vers les Prés Beaux pour des travaux d'aménagement du carrefour.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant l'aménagement du carrefour, la circulation sera interdite sauf riverains sur la RD68 Les Brets sur une voie sens montant vers les Prés Beaux du 18 au 20 juin 2025.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la rue du Grand Clos, rue du Val puis rue du Pont des Brets.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EUROVIA.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EUROVIA.

Fait à QUÉVERT, le 04/06/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 10 juin 2025